



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-157

PUBLIÉ LE 21 MAI 2019

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-05-20-002 - ARRÊTÉ portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire (SRIAS) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-05-20-002

ARRÊTÉ portant nomination du président de la section
régionale interministérielle d'action sociale de la région
Centre-Val de Loire (SRIAS)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTÉ
portant nomination du président de la section régionale interministérielle
d'action sociale de la région Centre-Val de Loire
(SRIAS)**

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

VU le courrier du 15 janvier 2019 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique portant sur le renouvellement de la composition et du fonctionnement des sections régionales interministérielles d'action sociale suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale ;

VU l'arrêté préfectoral n°19.047 du 25 avril 2019 portant composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

VU le procès-verbal de la réunion de l'assemblée plénière du 10 mai 2019 de la section régionale interministérielle d'action sociale des administrations de l'État en région Centre-Val de Loire portant élection du nouveau président ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Thierry TAMÉ, fonctionnaire du ministère de la justice, représentant syndical de la confédération générale du travail (UFSE-CGT) est nommé président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire.

Article 2 : Le mandat du président prendra effet à compter du lundi 8 juillet 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre -Val de Loire.

Fait à Orléans, le 20 mai 2019
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté 19.084 enregistré le 21 mai 2019

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique

Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.